

## Septembre

### PREMIÈRE SEMAINE :

- Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire (prévoir un RIB, une copie de la carte vitale et d'une pièce d'identité).
- Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué·es pourront vous renseigner. Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'Éducation nationale en général.

### FIN SEPTEMBRE :

- Retirez votre dossier de classement auprès du secrétariat de votre établissement. Envoyez-le au Rectorat pour faire prendre en compte vos services antérieurs. Contactez-nous en cas de difficulté.
- Demandez au secrétariat le dossier pour le remboursement à hauteur de 50 % des frais de transports en commun.

## Octobre

- AVANT LE 16 OCTOBRE** : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 27 novembre à la section académique.
- MI-OCTOBRE** : participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU !
- AVANT LE 31 OCTOBRE** : indiquez dans l'application MUSES le site de votre INSPÉ.

## Novembre

### À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE :

- Faites vos vœux de mutation sur I-Prof (application SIAM). À de très rares exceptions près, vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique pour la rentrée 2021.
- Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux... Tous les ans, les élu·es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés ! Ils vous aident à formuler des vœux, à calculer votre barème et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.
- VENDREDI 27 NOVEMBRE** : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militant·es pour bien vous conseiller.

## Janvier

- Vérifiez le barème retenu par l'Administration pour les mutations inter-académiques en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.
- Dernier moment pour nous renvoyer votre fiche de suivi syndical pour les mutations !



À tout moment : j'adhère au 

## Février / Mars

**MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES** : résultat des académies d'affectation pour la rentrée 2021.

**MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé·e.

- Vous êtes affecté·e dans l'académie de Versailles : participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles (*date à venir*) : bilan de l'année de stage, présentation des modalités de titularisation, présentation des règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires.

- Vous êtes affecté·e dans une autre académie : contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information...

## Mai

**MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu·es lors des élections professionnelles, vous aident à vérifier vos barèmes et à demander des corrections le cas échéant. D'où l'importance de nous contacter et de nous envoyer une fiche de suivi syndical !

### TITULARISATION :

Demandez à votre tuteur·rice son bilan final vous concernant.

Votre chef·fe d'établissement émet un avis. Là aussi, demandez à en avoir connaissance. En cas de problème, contactez-nous.

## Juin

**MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : résultats d'affectation pour la rentrée 2021. Les élu·es du SNES-FSU sont à vos côtés pour prendre contact avec votre établissement, formuler vos préférences si vous êtes TZR, formuler un recours...

### TITULARISATION :

- Certifié·es : un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de cet avis, les stagiaires dont le stage n'a pas été jugé satisfaisant sont convoqué·es à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé·e si vous êtes dans cette situation.

- Agrégé·es : en prenant en compte les avis des évaluateurs, la Rectrice se prononce sur la titularisation ou le renouvellement.

## Juillet

**DÉBUT/MI-JUILLET** : résultat des délibérations du jury.

**PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR** : première vague d'affectation des TZR pour la rentrée 2021.

## POUR NOUS CONTACTER :

### Spécial stagiaires

- par mail : [edm@versailles.snes.edu](mailto:edm@versailles.snes.edu)  
- permanence téléphonique le mercredi après-midi (01 41 24 80 56)

Site : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)

Twitter : @SNESVersailles et @stagiaires\_SNES

Facebook : <https://www.facebook.com/stagiairesSNES/>

Section académique du SNES-FSU Versailles  
3 rue Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex  
Téléphone : 01 41 24 80 56

